

**ARRETE N ° 07-2022
DE CIRCULATION INTERDITE PLACE DE L'EGLISE**

Le Maire de la commune de SORMONNE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2212.1 à L 2212.5 ainsi que les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de la région,

Vu la manifestation « Chasse aux Œufs de Pâques » en date du 17 avril 2022, organisée par la municipalité.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les accès sur le pourtour de la Place de l'Eglise seront interdits durant toute la manifestation.

ARTICLE 2 : L'évènement aura lieu le dimanche 17 avril 2022 à partir de 9h00, jusqu'à 12h00.

ARTICLE 3 : Une déviation est prévue exceptionnellement par le Chemin du Pré Clet.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : L'application du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Renwez qui est chargé de son exécution, ainsi qu'à la Préfecture.

Fait à SORMONNE, le 13 avril 2022

Le Maire,
François DENEUX

